

## Compte rendu de séance

Séance du 17 mars 2021

L' an 2021 et le 17 mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la **Salle communale** de La Lande Chasles, à huit clos en respect des règles sanitaires en vigueur sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire.

**Présents** : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, MM. CANTIN Jeannick, Mr BERSON Christophe, Mr DESCHAMPS Jean-Luc, Mme POIRRIER Angélique et Mme PORCHERON Léa, Mr MIGNOT Raymond, Mr ROUSSIASSE Joël, Mlle PERROCHON Morgane, Mr SAMSON Thierry.

CCAS : ROUSSIASSE Christine. Présente pour le vote uniquement du budget du CCAS

**Excusé(s)** : Mr LECLERC Sylvain, ROUSSIASSE Jean-Pierre (CCAS)

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 10/03/2021

**Date d'affichage** : 10/03/2021

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur  
le : 18/03/2021

et publication ou notification  
du 18/03/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Jeannick CANTIN

## SOMMAIRE

- Vote du compte de gestion budget CCAS 2020
- Vote du compte administratif 2020 CCAS
- Vote du budget primitif 2021 CCAS
- Délibération vote des subventions 2021
- Vote du compte de gestion budget Communal 2020
- Vote du compte administratif 2020 de la commune
- Vote du budget primitif 2021 de la commune
- Délibération pour paiement BERGER LEVRAULT
- Délibération taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021
- Adressage
- chèques cadeau
- Point situation projet panneaux photovoltaïque
- Point situation projet Terrains de pétanque
- Questions diverses

## **1 – Vote du compte de gestion 2020 du CCAS – réf. : 2021/05**

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part**

## **2 – Vote du compte administratif 2020 et affectation du résultat du CCAS - réf. : 2021/06**

Report de l'Excédent de fonctionnement 2019 : 10 875,58 €

Excédent de fonctionnement 2020 : 4 989,23 €

Soit au total : 15 864,81 €

Report en excédent de fonctionnement de 2020 pour le budget primitif 2021 au compte 002 :

**15 864,81 €**

Report excédent d'investissement 2019 : 13 837,29 €

Excédent/Déficit d'investissement 2020 : 0 €

Soit au total de : 13 837,29 €

Report d'excédent d'investissement de 2020 pour le budget primitif 2021 au compte 001 : **13 837,29 €**

## **3– Vote du budget primitif 2021 du CCAS - réf. : 2021/07**

Après s'être fait présenté le budget primitif 2021 du CCAS

les membres du conseil d'administration émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2021 pour le CCAS

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 23 364,81 € après affectations de résultats 2020

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 13 837,29 € après affectations des résultats 2020

## **4 – Vote du compte de gestion 2020 de la commune – réf. : 2021/08**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire  
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes  
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

#### **5- Vote du compte administratif 2020 et affectation du résultat de la commune - réf. : 2021/09**

Après la présentation des comptes de gestion et du résultat de fonctionnement, après le vote du compte administratif et après délibération, le conseil municipal décide :  
l'affectation du résultat de fonctionnement de 70 000 euros en investissement

Report de l'excédent de fonctionnement 2019 : 113 051,47 €  
Excédent de fonctionnement 2020 : 72 768,30 €  
Soit au total : 185 819,77€  
Report en excédent de fonctionnement sur 2021 pour budget primitif 2021 au compte 002 de :  
115 819,77 €  
Virement au compte 1068 excédent de fonctionnement : 70 000 €

Report Excédent d'investissement 2019 : 161 622,81 €  
Déficit d'investissement 2020 : - 46 802,29 €  
Soit au total : 114 820,52 €  
Report en excédent d'investissement sur 2020 pour budget primitif 2021 au compte 001 de :  
114 820,52 €

#### **6 – Vote du budget Primitif 2021 de la commune- réf. : 2021/10**

Après s'être fait présenté le budget primitif 2020 de la commune, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2021 pour la Commune.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 233 102,18 € après affectations de résultats 2020  
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 192 852,63 € après affectations des résultats 2020

La commune de LA LANDE CHASLES a toujours 0 euros de dette par habitant

#### **7 – Délibération – Vote des subventions 2021 Réf 2021/11**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des différentes demandes de subvention pour l'année 2021 et propose le renouvellement des attributions versées en 2020,

Après consultation, Le Conseil Municipal propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- ADMR Longué-Jumelles :	100€
- A.D.A.P.E.I.	60€
- Ligue contre le cancer	60€
- Restos du cœur	50€
- Fondation du patrimoine de France	55€
- France Alzheimer	50€

- Association des Parents d'élèves : collège ou équivalent : 50€/élève, primaire : 75€/élève.

Après délibération, Le Conseil Municipal

- décide d'attribuer une subvention aux associations nommées ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

## **8 – Vote et délibération taux d'imposition des taxes directes locales 2021 – réf 2021/12**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit, en décidant de maintenir les taux d'imposition de l'année 2020 (inchangés depuis 2000) :

- Taxe d'habitation 10,11%
- Taxe foncière bâtie 16,99%
- Taxe foncière non bâtie 35,29%

## **9 – Délibération pour paiement Berger-Levrault - Réf : 2020/13**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la 2ème échéance à régulariser concernant la facture BERGER LEVRAULT d'un montant de 1 740 euros et de prendre une délibération afin d'autoriser cette dépense engagée en 2020,

Le conseil municipal valide et autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater cette dépense d'investissement dans les plus brefs délais.

## **10– Délibération Chèques cadeaux pour les nouveaux nés - réf : 2021/14**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal des bons cadeaux pour les nouveaux nés sur la commune de LA LANDE CHASLES chez l'entreprise locale « le serpent à lunettes », (fabrication de jouets) remis lors de la réception annuelle des vœux du maire.

L'objectif est de découvrir, soutenir et préserver le commerce local.

Ce bon d'achat d'un montant de 50 euros sera nominatif, muni du cachet de la mairie et de la signature du maire et utilisable par la famille du nouveau né sur la commune de LA LANDE CHAS.ES, sur le site du « Serpent à lunettes » avec un code.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : décide la création de bons d'achat pour les nouveaux nés sur la commune pour l'année 2020 et 2021 d'un montant de 50 euros.

## **11 - Délibération rapport d'activités 2019 de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire réf 2021/15**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2019 de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire lors de la séance du conseil communautaire du 27 juin dernier.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport d'activités 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer la délibération correspondante.

## **12 – Délibération convention « adhésion à la mission de Conseil en énergie » par le SIEMML - Réf : 2020/16**

Monsieur le Maire présente la convention de mission de conseil en énergie par le SIEMML qui propose de mettre ses compétences au service de la commune dans le cadre de la rénovation énergétique et de la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie.

Après délibération, le conseil municipal adopte et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de trois ans.

## **13 – Délibération terrain de pétanque- Réf : 2020/17**

Monsieur le Maire propose d'aménager le côté nord de la salle communale pour améliorer l'accès aux bacs de tri sélectif et installer deux terrains de pétanque sur le côté est de la salle ; plusieurs devis sont proposés.

Après délibération, Le conseil municipal approuve et valide l'entreprise ManuTP pour un montant de 14 799,25 euros HT.

Un devis complémentaire sera demandé pour une plantation d'une haie sur les deux côtés, soit plus de 100 mètres linéaires. Il sera possible de bénéficier d'une subvention de 80% pour cette plantation.

#### **14 – Délibération « demande de subvention » Terrain de pétanque - Réf : 2020/18**

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de la région Pays de Loire.

Le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention de 20% du coût des travaux HT auprès de la région Pays de Loire sur ce projet et à signer les papiers nécessaires.

#### **15 – Adressage**

Monsieur le Maire propose de mettre en place numérotation et plaques après l'adoption par l'Agglo Saumur Val de Loire du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), soit à la fin de l'année 2021.

Après discussion, Le conseil municipal décide d'utiliser des panneaux rectangulaires du même format que ceux existant actuellement indiquant les lieux-dits. Ils seront de couleur vert forêt, lettres blanches et seront ajoutés sous les panneaux blancs de Lieux-dits, permettant ainsi l'économie de poteaux. Des devis seront demandés à différentes entreprises pour validation.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés nécessaires déterminant le type de plaque, le système de numérotage ainsi que les modalités de numérotation

#### **16 – Point situation projet photovoltaïque**

Monsieur le Maire présente le projet de panneaux photovoltaïques sur le toit sud de la salle commune. Il précise qu'il est obligatoire de couvrir 100% du toit, du fait que la salle communale est dans le périmètre de l'église classée (décision architecte des monuments de France). Grâce à cette installation, la commune percevra pendant 20 ans le résultat de la vente d'électricité et deviendra une commune à énergie positive, fabricant plus d'électricité qu'elle n'en consomme sur ses bâtiments publics.

Le conseil municipal donne son accord pour la poursuite du projet et autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région Pays de Loire, celui-ci pouvant être subventionné à hauteur de 20%.

Le conseil municipal a demandé de convoquer pour le prochain conseil municipal le représentant de l'entreprise photovoltaïque pour répondre aux questions techniques posées, si la situation sanitaire le permet.

#### **14 – Délibération « demande de subvention » Projet photovoltaïque - Réf : 2020/19**

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de la région Pays de Loire.

Le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention de 20% du coût des travaux HT auprès de la région Pays de Loire sur ce projet et à signer les papiers nécessaires.

#### **17 - Questions diverses**

Un créateur de roses a pris contact avec le Maire pour lui indiquer qu'il avait créé une rose aux couleurs du blason de La Lande-Chasles : Rose rouge, pétales jaunes, feuilles vertes. Elle a été baptisée : La carolandaise. Une présentation au public pourrait être proposée lors de la fête communale, si maintenue, le samedi 17 juillet 2021.

Locataire mairie : Monsieur le Maire a fait un rappel sur le contenu du bail de location au locataire de la mairie.

Chasse aux œufs : Si la situation sanitaire le permet, la chasse aux œufs pourrait avoir lieu le dimanche 04 avril 2021 à 10 heures devant la mairie.

Elections régionales et départementales : Dimanche 13 et 20 juin 2021

Elagage : Il est rappelé aux propriétaires la nécessité d'élaguer pour éviter tous contacts avec les fils téléphoniques, en vue de l'arrivée de la fibre optique en 2022. Il est possible de prendre contact en mairie afin de connaître les coordonnées d'entreprises pouvant réaliser ce travail. Il en va de l'intérêt de tous pour ne pas être pénalisé de tous retards dans le déploiement de la fibre sur la commune.

Bois vendu à la salle communale : Le montant à percevoir sera de 280 euros

Poules : Suite au report dû à la grippe aviaire et aux conditions sanitaires, il est de nouveau prévu un don de deux poules par foyer volontaire de La Lande-Chasles. Chaque foyer devra récupérer ses poules le 25 mai 2021 directement à l'entreprise de Mouliherne. Si souhait poules supplémentaires, achat possible pour 4 euros la poule. Un communiqué municipal sera diffusé fin mars 2021.

Séance levée à : 22h45

Prochain conseil municipal, le mercredi 17 avril 2021 à la salle communale.

En mairie, le 18 mars 2021  
Le Maire  
Jean-Christophe ROUXEL